



**SUPPLEMENT EN DATE DU 12 AOUT 2014**

**AU PROSPECTUS VISE PAR L'AMF EN DATE DU 10 JUILLET 2014**

Mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission et l'admission sur NYSE Euronext Paris d'Obligations à capital garanti à l'échéance indexées sur l'indice de stratégie Evolution II

---

**Code ISIN : FR0012009058**

---

Ce supplément (le "**Supplément**") constitue un premier supplément et doit être lu conjointement avec le Prospectus en date du 10 juillet 2014 visé par l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") sous le n°14-388 (le "**Prospectus**") préparé par NATIXIS (l'"**Emetteur**") dans le cadre de son émission et admission d'obligations d'une valeur nominale unitaire de 100 euros chacune, à capital garanti à l'échéance et indexées sur l'indice de stratégie Evolution II et venant à échéance le 13 janvier 2023 (les "**Obligations**"). Le Prospectus tel que modifié par le présent Supplément constitue un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la "**Directive Prospectus**").

Les termes définis dans le Prospectus auront la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le présent Supplément.

Ce Supplément a été préparé conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus et l'article 212-25 du Règlement général de l'AMF.

Une demande a été faite auprès de l'AMF pour viser ce Supplément, en sa qualité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 du Règlement général de l'AMF qui transpose la Directive Prospectus.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans ce Supplément et toute autre déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Conformément à l'article 212-25-II du Règlement général de l'AMF, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire avant la publication du présent Supplément ont le droit de retirer leur acceptation pendant un délai de deux (2) jours de négociation suivants la publication du présent Supplément au Prospectus, soit jusqu'au 14 août 2014 inclus.

Afin d'exercer le droit de rétractation susvisé, les investisseurs sont invités, selon le cas, à se rapprocher de l'organisme financier auprès duquel ils ont passé leur ordre de souscription.

Sous réserve des informations figurant dans le présent Supplément, il n'y a pas eu de fait nouveau significatif, d'erreur ou d'inexactitude substantielle concernant les informations contenue dans le Prospectus qui serait de nature à influencer l'évaluation des Obligations depuis la publication du Prospectus.

Des copies de ce Supplément, du Prospectus et des documents incorporés par référence sont disponibles, sans frais, dans les locaux de l'Émetteur, 30, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris, sur les sites Internet de l'Émetteur ([www.equitysolutions.natixis.com](http://www.equitysolutions.natixis.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Une copie du Prospectus et du Supplément sera adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande auprès de l'Émetteur.

## TABLE DES MATIERES

Publication des informations financières intermédiaires	3
Résumé du Prospectus	4
Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir	5
Responsabilité du Supplément	6

## PUBLICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES

Natixis a publié le 31 juillet 2014 un communiqué de presse contenant les résultats du deuxième trimestre 2014 et du premier semestre consolidés non audités au 30 juin 2014 (le « **Communiqué de juillet 2014** »), déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers conformément à la Directive Prospectus et à la réglementation applicable en France, lequel est incorporé par référence au Prospectus et en fait désormais partie intégrante.

Natixis a publié le 7 août 2013 l'actualisation du document de référence 2013 (l' « **Actualisation du DR 2013** »), déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.14-0141-A01 conformément à la Directive Prospectus et à la réglementation applicable en France, laquelle est incorporée par référence au Prospectus et en fait désormais partie intégrante.

Des copies du présent Supplément pourront être obtenues sur demande et sans frais, dans les bureaux de Natixis et de l'Agent Payeur et sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Natixis Equity Solutions ([www.equitysolutions.natixis.com](http://www.equitysolutions.natixis.com)).

Le Communiqué de juillet 2014 et l'Actualisation du DR2013 sont intégrés aux documents incorporés par référence et listés à la section 5 *Informations concernant l'Emetteur* du Prospectus.

Les informations incorporées par référence visées ci-dessus viennent s'ajouter aux informations déjà présentes dans le Prospectus et sont disponibles comme suit :

<b>Informations incorporées par référence</b>	<b>Document incorporé par référence</b>	<b>Pages</b>
3. Facteurs de risque	Actualisation du DR 2013	73
9.1. Informations relatives aux organes d'administration et de direction	Actualisation du DR 2013	51 à 63
11. Rapport des Commissaires aux Comptes:	Actualisation du DR 2013	185 à 186
11.2. Etats financiers	Actualisation du DR 2013	116 à 184
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	Communiqué de juillet 2014	1 à 20
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	Actualisation du DR 2013	87
14. Documents accessibles au public	Actualisation du DR 2013	189

Toute information contenue dans le Communiqué de juillet 2014 ou dans l'Actualisation du DR 2013 qui ne figure pas dans la table de concordance ci-dessus est donnée à titre d'information uniquement.

## RESUME DU PROSPECTUS

Le paragraphe suivant est inséré en tant que premier paragraphe dans l'information contenue dans la Section B.12 du Résumé du Prospectus intitulée «Information financières historiques clés sélectionnées» figurant en page 5 du Prospectus :

Elément	Titre	
<b>B.12</b>	<b>Informations financières historiques clés sélectionnées</b>	<p><u>«Au 30 juin 2014, le total du bilan de Natixis était de 547,4 milliards d'euros. Pour l'exercice clos au 30 juin 2014, le produit net bancaire de Natixis était de 3.913 millions d'euros, son résultat brut d'exploitation de 1.216 millions d'euros et son résultat net (part du groupe) de 642 millions d'euros. L'information financière contenue dans ce paragraphe est non auditée et est extrait du communiqué de presse de Natixis en date du 31 juillet 2014 concernant l'information financière non auditée de Natixis pour le deuxième trimestre 2014 prenant fin au 30 juin 2014. Au 24 juillet 2014, le capital social de Natixis s'élève à 4.986.412.193,60 euros, soit 3.116.507.621 actions entièrement libérés de 1.60 euro de nominal».</u></p>

L'information contenue dans la Section B.12 du Résumé du Prospectus intitulée «Perspectives de l'Emetteur» et « Changement significatif de la situation financière ou commerciale de l'Emetteur » figurant en page 5 du Prospectus, est modifiée tel que suit :

Elément	Titre	
<b>B.12</b>	<b>Perspectives de l'Emetteur</b>  <b>Changement significatif de la situation financière ou commerciale de l'Emetteur</b>	<p><u>Il ne s'est produit aucune détérioration significative dans les perspectives de l'Emetteur depuis le 30 juin 2014.</u></p> <p><u>Dans le cadre de sa stratégie de recentrage sur ces trois métiers cœurs (Banque de Grande Clientèle, Epargne et Services Financiers Spécialisés), Natixis avait annoncé lors de son plan stratégique New Deal sa volonté de se désengager de Coface.</u></p> <p><u>Natixis a lancé l'introduction en bourse de Coface le 16 juin 2014, et a cédé 91 987 426 actions après l'exercice intégral de surallocation prévue dans le cadre de l'opération, soit un montant d'environ 957 millions d'euros, valorisant Coface à environ 1 631 millions d'euros. A la suite de l'exercice de l'option de surallocation, Natixis détient 41,35</u></p>

		<p><u>% du capital de COFACE SA.</u></p> <p><u>Sous réserve de ce qui figure dans l'Actualisation du Document de Référence 2013 et le Communiqué de Presse de juillet 2014, il n'y a pas eu d'autre changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 30 juin 2014.</u></p>
--	--	---

L'information contenue dans la Section B.13 du Résumé du Prospectus intitulée «Evénements impactant la solvabilité de l'Emetteur» figurant en page 5 du Prospectus est modifiée tel que suit :

Elément	Titre	
<b>B.13</b>	<b>Evénements impactant la solvabilité de l'Emetteur</b>	<p><u>Voir Section B.12 Changement significatif de la situation financière ou commerciale de l'Emetteur ci-dessus. Aucun autre événement récent n'est survenu depuis la publication de l'Actualisation du Document de Référence 2013 et le Communiqué de Presse de juillet 2014. Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 30 juin 2014.</u></p>

### **Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir**

Le dernier paragraphe du chapitre «Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir» figurant en page 39 du Prospectus est modifié tel que suit :

« Sous réserve de ce qui figure dans l'Actualisation du Document de Référence 2013 et le Communiqué de Presse de juillet 2014, il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Natixis et ses filiales consolidées (le Groupe) depuis le 30 juin 2014. Il n'y a pas eu de détérioration significative dans les perspectives du Groupe depuis le 30 juin 2014. »

## RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT

### Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

#### Au nom de l'Emetteur

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les informations financières historiques présentées dans l'Actualisation du DR 2013 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 3 du supplément et incorporé par référence, qui contient une observation.

Fait à Paris, le 12 août 2014

Natixis  
30, avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris  
France  
Représenté par :

Luc François  
Signataire autorisé

Elsa Martin  
Signataire autorisé



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'AMF a apposé le visa n°14-462 en date du 12 août 2014 sur le présent Supplément.

Le présent Supplément a été établi par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.